

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/28

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI
Stéphanie ALESSANDRI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Dominique POGGI	Alexia ZANETTACCI

OBJET : Vote du budget primitif M49 2024 (eau et assainissement).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-1 ;

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante le budget primitif annexe M49 de l'exercice 2024, dont le document comptable est joint, en précisant ses principales orientations. Les chiffres globaux sont les suivants : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 352 485, 22 euros ; section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 580 565, 98 euros.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte le budget primitif M49 de l'exercice 2024, tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9.

Le Maire,
François GARIDACCI



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.